Numéro 32 - Septembre 2022

Organe informatif du Parti Ouvrier et Populaire

ÉDITORIAL

RECONSTRUIRE AUTREMENT ET SOLIDAIREMENT



'humanité doit faire face au plus grand défi de son histoire : le défi climatique. Pour faire face au danger du réchauffement planétaire, qui pourrait remettre en cause notre propre existence et celle de la plupart des êtres vivants, il nous faut refaire société. Une société basée non pas sur le principe de profitabilité de quelques-uns et l'hyperconsommation de tous, mais une société consciente, engagée, responsable collectivement; une société tournée vers un projet et non pas vers des objets.

Pour tendre vers cette société, le « capitalisme responsable » est à la mode. Or, celui-ci est un leurre, pour ne pas dire un danger : greenwashing, certificat de décarbonisation – entendez par là, l'autorisation de polluer à l'étranger – autant d'illusion donnant l'impression de pouvoir consommer plus, toujours plus.

En parallèle au climat, l'automne s'annonce également chaud sur le plan social. Le projet AVS 21, qui prévoit, entre autre, le report de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, ouvre la porte à un report de l'âge à 67 ans pour tous!

La suppression de l'impôt anticipé générera des pertes en centaines de millions pour la Confédération, tout en favorisant la criminalité financière étrangère. Pourtant, la défense des acquis sociaux et des moyens économiques nécessaires à une véritable transition énergétique doivent être au centre de nos préoccupations.

Si nous pensons à la reconstruction de l'Europe après 1945 ou, plus proche de nous, la situation pandémique, l'histoire nous montre qu'une mobilisation et une réorientation générale des forces est possible. Une responsabilisation collective constitue la seule voie possible. Les générations futures nous attendent au tournant... Ce sont elles qui nous jugeront. D'ici là, bon combat !

Cédric Dupraz

LA GRENADE

VS21: de qui se moquet-on?

... De toutes celles et ceux qui iront voter (ou pas) le 22 septembre

Que l'on essaie d'enfumer. L'intitulé du projet est en effet « Stabilisation de l'AVS». À l'heure où l'inflation a retrouvé la pédale des gaz et avec une rente AVS maximale absolument ridicule de 2390.-mensuels, cette réforme est un château de sable rénové sur une faille sismique... Une véritable prévoyance vieillesse n'a d'avenir pérenne que dans la fusion du second et du premier pilier, et dans une réelle solidarité intergénérationnelle.

...Des femmes

Qui, chaque année, gagnent 7 milliards de francs de moins que les hommes sans raison valable mais verront encore leur rente baisser de 700 millions avec une augmentation de l'âge de la retraite à 65 ans.

...Des plus précaires

Qui devront encaisser l'augmentation de la TVA prévue dans la réforme, taxe la plus antisociale qu'i l existe, et qui ne gagnent pas assez pour pouvoir se permettre de profiter de l'illusoire « flexibilisation de l'âge de la retraite » que font miroiter les soutiens à cette réforme.

...Des travailleuses et travailleurs

Qui assumeront à la fois le surcoût du chômage (à un an de la retraite, 50% des travailleurs et travailleuses n'ont déjà plus d'emploi) et le rallongement de leur carrière. Aujourd'hui 65 ans pour toutes et tous, demain 67 ?

Matthieu Reverchon

Votations du 25 septembre 2022 Recommandations de vote

Initative pour une assurance des soins dentaires Assurons notre santé... en entier!

LIBERTÉ Initiative sur l'élevage intensif DE VOTE

NON Financement de l'AVS par un relèvement de la TVA Hausse du coût de la vie? Non merci!

Modification de la loi sur l'AVS (AVS21)
Pas de réforme sur le des des femme

Pas de réforme sur le dos des femmes

NON Modification de la loi sur l'impôt anticipé

Contre un énième cadeau aux riches



LITTORAL OUI AU REMBOURSEMENT DES SOINS DENTAIRES!

a bouche et les dents sont des organes essentiels de notre corps. Essentiels et existentiels, car ils nous permettent à la fois de nous alimenter, de communiquer, mais aussi de soutenir la structure faciale. Pourtant, les mesures visant la prévention et le traitement des affections liées à l'hygiène bucco-dentaire sont exclus de l'assurance maladie de base. **Pourquoi ?**

D'après l'Office fédéral de la statistique, les assurances privées n'ont remboursé que 4,6% des frais dentaires en 2010. Les tarifs des primes sont souvent prohibitifs, et ne permettent que des remboursement partiels et drastiquement plafonnés — d'où un taux de couverture très faible. L'assurance maladie de base ne rembourse que 1,4% des coûts totaux et les prestations complémentaires à l'AVS/AI 2.2%, mais uniquement aux personnes qui peuvent en bénéficier. L'essentiel des frais, soit le 91,8%, est donc assumé directement par les ménages en Suisse.

Le renoncement aux soins dentaires nécessaires concerne les classes moyennes et défavorisées de notre société : en 2018, 20,7% de la population suisse a renoncé aux soins dentaires en raison des coûts sur le budget du ménage. En suisse romande, ce chiffre ce chiffre s'élève à plus d'un tiers. Pour faire face aux dépenses liées à l'hygiène bucco-dentaire, on observe une tendance inquiétante : depuis quelques années, de plus en plus de Suisses partent se faire soigner à l'étranger.

Un impact « dentesque »

Les maladies bucco-dentaires ont un impact général sur notre santé. Elles augmentent le risque de maladies cardiovasculaires, de déséquilibres de tout ordre jusqu'à un accouchement prématuré ou, plus fréquemment, de diabète. Dans l'autre sens, le diabète, certains traitements pour l'hypertension ou encore les chimiothérapies augmentent le risque de rencontrer des problèmes bucco-dentaires et ceci malgré une bonne hygiène buccale. Le cercle vicieux est enclenché!

Les maladies bucco-dentaires telles que la carie, les maladies des gencives ou les abcès dentaires représentent une porte d'entrée pour les bactéries vers notre système sanguin et, par-là, vers tout notre organisme. Elles sont alors susceptibles de déclencher ou d'aggraver des infections déjà présentes – et mettre la vie en danger si l'affection se situe aux niveaux organes vitaux. Une étude menée par le Journal of dental research (Journal de la recherche dentaire) démontre ainsi qu'une personne sur quatre atteint d'une affection parodontale développe un problème cardiaque.

Un examen bucco-dentaire de routine contribuerait au diagnostic précoce de maladies générales touchant essentiellement le tube digestif, et améliorerait grandement l'état de santé de la société tout en réduisant les coûts liés aux maladies de la bouche. Sa prise en charge collective incitera tout un chacun à consulter régulièrement hygiéniste et dentiste.



Pourquoi une assurance des soins dentaires ?

Les buts de l'initiative sont de prévenir les risques de maladies bucco-dentaires et les répercussions négatives de celle-ci sur la santé en général, de réduire fortement le coût des soins de santé dans le budget des travailleurs.euses et de contribuer à un accès aux soins dentaires pour toutes et tous.

Celle-ci demande donc l'instauration d'une assurance obligatoire destinée à garantir la santé bucco-dentaire et qui prenne en charge les mesures de prévention. Outre la prophylaxie générale, ces mesures comprennent notamment des séances périodiques de contrôle et d'hygiène dentaires et les frais des soins de base. Le financement serait assuré par un prélèvement sur les salaires comparable à celui de l'AVS : moitié employeur, moitié employé.

Lutte popiste contre la carie

L'initiative déposée en 2015 par notre parti avait récolté 7042 signatures. Négligée et banalisée par le Conseil d'état, ce dernier a rédigé un contre-projet ne répondant pas à la situation dramatique de notre canton : ce contre-projet demandait l'introduction d'une redevance sur les boissons sucrées pour financer l'accès à la prévention dentaires chez les jeunes. Ce contre-projet ne prenait donc pas en compte le besoin général de la population à accéder aux soins dentaires, et aurait préservé un système basé sur le seul rendement économique. Ce contre-projet a finalement a été balayé par le Grand Conseil.

Suite à la création de ce contre-projet, les Jeunes POP ont organisé des lectures sur le sujet puis une rencontre avec les sections et député.e.s du POP dans le courant de l'été 2021. Cette rencontre a eu un impact important sur la section littoral, qui a fait du sujet une priorité et a lancé un comité popiste dans le but de travailler sur les ressources disponibles, créer un argumentaire et organiser la campagne. En juin de cette année, une première rencontre du comité interpartis des soins dentaires a eu lieu afin d'établir la stratégie et les objectifs de campagne : il en est ressorti que l'enjeu était primordial, et que cette lutte devait être menée activement pour le bien de la population. Nous souhaitons ainsi une mobilisation importante des militant.e.s de notre parti sur les stands, lors de distributions de flyers ou autre action afin de transmettre au mieux nos objectifs auprès de la population.

Cette lutte sanitaire est vitale pour la santé de l'ensemble de notre population. Mobilisons-nous et devenons pionniers le 25 septembre en votant OUI à une assurance pour des soins dentaires! Vive la lutte sanitaire, vive le prolétariat neuchâtelois, vive le POP!

GRAND CONSEIL ÊTRE UNE FEMME DANS UN PARLEMENT À MAJORITÉ FÉMININE

e Grand Conseil neuchâtelois est depuis 2021 composé en majeure partie de femmes (58 sur 100 député·e·s au début de la législature). Lors de la dernière législature, de nombreux objets parlementaires ayant pour thème l'égalité et la représentativité des femmes au parlement ont occupé notre hémicycle, une bonne partie de ces objets ont d'ailleurs été initiés par la députation popiste.

L'actualité et l'action des collectifs féministes ont également joué un rôle déterminant et pour la plupart des partis l'égalité et la représentativité sont devenus des thèmes importants. C'est ainsi que lorsque les partis ont dû constituer leur liste pour les élections, la question des listes paritaires a été centrale. Il y a aussi eu des appels, repris par la presse et les réseaux sociaux, pour élire des femmes. Les groupes de gauche sont maintenant constitués d'une majorité de femmes et le pourcentage des femmes dans les partis de droite a bien augmenté. Il s'agit-là d'une première suisse et, même à l'échelle mondiale, les parlements qui sont composés majoritairement de femmes sont extrêmement rares.

Mais qu'est-ce que cela change pour les élues ? C'est en effet ma deuxième législature et j'ai quelques points de comparaison. Pour l'instant, les positions partisanes priment sur le genre et je ressens plutôt les effets du basculement à droite du législatif. Nous n'avons par exemple pas réussi à faire passer notre projet de congé d'allaitement et c'est de justesse que le congé de maternité des fonctionnaires n'a pas été réduit.

Les écueils invisibles restent : en tant que politicienne et jeune maman, ils sont assez nombreux ! Mon conjoint est également député et c'est souvent un casse-tête pour faire garder nos filles âgées respectivement de 3,5 ans et 1,5 an.

Même si elles ont une place assurée dans la crèche de l'Etat lorsque nous siégeons, les horaires sont rarement compatibles et cela serait impossible si nous n'avions pas nos parents sur place. L'organisation de ces gardes demeure cependant une vraie charge mentale pour moi. Il est également compliqué de trouver du temps pour préparer les dossiers et les rapports, je dois souvent attendre que mes filles soient couchées pour avancer et le travail s'accumule. Les séances de préparation des sessions du Grand Conseil se déroulent le soir et une fois sur deux en visioconférence. C'est pour moi, qui les préside, très dur de le faire l'esprit tranquille : il y a quasiment toujours une de mes filles qui se réveille ou qui fait du bruit,...

A noter encore, que malgré la féminisationet le rajeunissement du Parlement, il demeure encore des personnes pour asséner une remarque sexiste. Au tout début de la législature, j'ai même vécu une attaque violente et personnelle de la part de deux députés hommes au beau milieu d'un débat lors d'une session. Avec le recul, je me suis demandé si ce n'était pas là une réaction à la suite de la perte de l'hégémonie masculine au Parlement : peut-être une façon de se prouver sa virilité et/ou de signifier que les codes, même avec une majorité de femmes, resteraient les mêmes ?

L'exécutif demeure encore composé d'une majorité d'hommes, et nous avons parfois l'impression que leur réalité n'est pas la nôtre. Cela influence sans doute la tournure des débats et la place réservée à chaque genre dans le Parlement. Ce sont en effet les postes les plus exposés mais aussi les plus visibles. Il reste donc encore du chemin à faire dans le canton de Neuchâtel!

Sarah Blum

NON À 7 MILLIARDS D'ÉCONOMIE SUR LE DOS DES FEMMES



MOT À LA POPULATION LA DÉMOCRATIE VUE PAR NOS AUTORITÉS

uel est le point commun entre l'initiative pour une fiscalité plus équitable, celle pour des soins dentaires et celle pour des transports publics gratuits ? Elles ont toutes été l'objet de manœuvres politicardes afin de les torpiller. L'initiative pour une fiscalité équitable a été déposée en 2017. Une réforme fiscale a été entreprise par le Conseil d'État et le Grand Conseil en 2019, sans en tenir compte.

Depuis le dépôt de l'initiative pour des transports publics gratuits, une partie du financement imaginée par les initiant.e.s a été employée par le Conseil d'État afin d'améliorer ses résultats financiers. Désormais, nous allons voter sur l'initiative, instaurant une assurance comprenant les soins dentaires, déposée en 2015 (alors que le délai de traitement est de deux ans).

À nouveau, le mode de financement est en partie caduc - uniquement de manière provisoire - servant d'argument aux opposant.e.s pour refuser une initiative dont le but est d'améliorer l'accès aux soins de toute la population, particulièrement pour les plus précaires. Rallongement des délais de traitement, non prise en compte d'objets déposés lors de réformes portant sur le même sujet et modifications légales dans le but de compliquer l'application d'initiatives sont des stratégies couramment employées, et ce, à tous les échelons. Soulignons-le tout de suite, rien d'illégal à ces magouilles. Pourtant, si ces procédés n'ont rien de répréhensibles, ils démontrent du peu d'entrain des autorités politiques à traiter des demandes populaires et relèvent finalement d'une vision très technocratique de la démocratie. Le calendrier de l'exécutif et – dans une moindre mesure – celui du législatif priment, à leurs yeux, sur celui de la population.

Devant ce peu de considération, rien de très surprenant au désintérêt populaire vis-à-vis de la politique politicienne. La baisse de la participation lors des scrutins (que tous les partis, toutes les autorités déplorent sans avoir jamais rien entrepris de sérieux) est sans doute l'un des symptômes de ce mépris à l'encontre de la population.

Julien Gressot

VAL-DE-TRAVERS PRIVATISATION DU SERVICE D'AMBULANCES

es communes de Val-de-Ruz et Val-de-Travers veulent fusionner leurs services d'ambulances. Un projet qui implique de privatiser les ambulances de Val-de-Travers. Le Parti ouvrier et populaire s'y oppose; Adriana loset nous explique pourquoi.

Quelle est la situation des services d'ambulances des vallées du canton de Neuchâtel ?

Depuis 2015, la commune de Val-de-Ruz a donné un mandat de prestation à Ambulances Roland Sàrl pour s'occuper du transport et des soins préhospitaliers de ses patients. C'est la seule commune du canton qui utilise un prestataire externe pour cette tâche. Depuis 2019, la commune de Val-de-Travers a délocalisé sa deuxième ambulance auprès d'Ambulances Roland Sàrl car les autorités considéraient qu'elle était sous-utilisée. Elle se trouve donc à Malvilliers et aussitôt que la seule ambulance que nous avons au Val-de-Travers est utilisée, alarme est donnée au Val-de-Ruz qui nous envoie immédiatement une autre.

Il y a aujourd'hui un projet de fusion des ambulances du Valde-Travers et du Val-de-Ruz. De quoi s'agit-il ?

Les exécutifs des deux communes veulent acheter Ambulances Roland Sàrl et les regrouper avec le service des ambulances de Val-de-Travers, dans une nouvelle Sàrl. Le capital social de cette Sàrl sera exclusivement en mains communales. Les étapes prévues sont le rachat par les deux communes d'Ambulances Roland Sàrl aux associés actuels puis la vente par la commune de Val-de-Travers de son matériel à la nouvelle entité.

Que se passera-t-il pour les ambulanciers ?

Ils vont perdre leur statut d'employés communaux. De plus, le règlement de Val-de-Travers stipule qu'en cas de suppression de poste, les employés reçoivent une indemnité de trois mois de salaire. Eh bien, le Conseil communal a décidé supprimer cette obligation! Ce point devait figurer à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 24 juin, mais a été retiré au dernier moment sous prétexte de discussions à mener au préalable avec la commission du personnel. Je pense plutôt qu'ils avaient peur car le POP est prêt à lancer un référendum contre cette modification. La fusion des deux services d'ambulances a néanmoins été approuvée par le Conseil général.

Pourquoi le sujet est-il si important pour le POP?

Cela fait un certain temps que tant le législatif que l'exécutif de notre commune sont à droite dans leur majorité. C'est aussi le cas pour notre canton depuis le début de la législature en cours. Que veut la droite ? Du point de vue économique, conserver l'état actuel de choses, c'est-à-dire un monde néolibéral, en réduisant le plus possible l'intervention de l'État. Nous voulons rester fidèles à nos convictions. Pendant les nombreuses séances au sujet de la fusion, on nous a dit (y compris la gauche et le syndicat !) que face au fait accompli, il ne nous restait plus qu'à essayer de négocier les meilleures conditions de travail pour nos ambulanciers. Bien sûr, ils doivent avoir des bonnes conditions, mais nous exigeons aussi que la santé appartienne à la communauté. Modifier le règlement reviendrait à affaiblir les garanties des employés de la commune. S'il s'agissait d'un employeur privé, nous serions scandalisés! Nous croyons rêver, ou plutôt faire un cauchemar. Cette modification faciliterait la privatisation de tous les services communaux. Aujourd'hui les ambulances, et demain, pourquoi pas, le service des eaux, la crèche communale? A quand l'externalisation de notre exécutif, pendant qu'on y est?

Propos recueillis par Amanda Ioset

JEUNES POP NOUVELLES DÉFAITES DANS LE MONDE DE CAPITALAND ?

ous les ans à Pâques, les Jeunes POP Suisse organisent Form'action, un weekend de formation pour comprendre le monde et le changer. Cette année, chaque section a présenté ses activités à travers des archives dans le cadre d'une petite exposition : cortèges du 1er mai, actions de soutien aux hôpitaux publics, initiatives pour des transports publics gratuits, pétition pour plus de protection des apprenti.e.s, manifestations pour le climat...

La jeunesse est active sur plusieurs fronts depuis des années. Pour la section de Neuchâtel, cela a été l'occasion de ressortir deux petites bandes dessinées réalisées à l'occasion de votations en 2017 sur l'initiative cantonale « pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires » et, au niveau national, la RIE III (3ème réforme de l'imposition des entreprises dans le but de supprimer le taux d'imposition, notamment des holdings) ainsi que PV2020, qui visait entre autres à augmenter l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans.

Ces deux petites histoires font écho à l'actualité de 2022. Dans celles-ci, deux personnages, Carl et Rosa, étaient mis en scène dans « le monde pas si parfait de Capitand ». Dans cette société « fictive », les équations sont simples : « moins d'impôts pour les entreprises=création d'emplois », « un bon système de santé est centralisé et privatisé » et « travailler de plus en plus tard

permet de sauver des maigres retraites ». Dans la première BD, Carl a bien intégré ces logiques. Mais, un jour, il se casse la jambe et se retrouve dans un hôpital bondé et devant un personnel soignant épuisé. Surpris par cette situation, il leur demande une explication. Un soignant raconte que, depuis les suppressions d'impôts des plus riches, l'Etat a moins d'argent et coupe donc dans le service public dont le but devient dès lors la rentabilité. À partir de là, des postes sont supprimés et le personnel restant est de plus en plus épuisé. La deuxième BD présente l'histoire de Rosa, jeune femme au chômage. Celle-ci discute avec une travailleuse de 64 ans qui n'a pas les moyens de partir en retraite malgré sa fatigue.

En 2017, l'initiative pour les deux hôpitaux a été acceptée tandis que la RIE III et PV2020 ont été balayées. Cinq ans plus tard, nous avons à nouveau l'occasion d'avoir des victoires sur les mêmes sujets, en refusant AVS21 et la suppression de l'impôt anticipé. Nous pouvons également améliorer notre système de santé en votant OUI à la mise en place d'une assurance pour les soins dentaires.

Isis Joliat

LE LOCLE PATROUILLEUR-EUSES SOUTENU-E-S

a section locloise du POP a se réjouit particulièrement de l'acceptation, lors de la séance du Conseil Général du 25 mai 2022, de sa motion intitulée « Pour un statut moins précaire des patrouilleurs et patrouilleuses scolaires ».

Quelques mois plus tôt, des camarades de la section ont été approché.e.s par un groupe de patrouilleuses en place, qui souhaitaient faire part de leurs conditions de travail pour le moins misérables :

- Un temps de travail hebdomadaire représentant un total de dix heures réparties sur cinq jours, demandant ainsi une grande disponibilité et rendant presque impossible la gestion d'un emploi complémentaire
- Un poste ne bénéficiant pas de couverture maladie et accident non-professionnelle, et engendrant de fait une absence de salaire durant les périodes d'absences involontaires
- Treize semaines de vacances scolaires imposées, mais non-rémunérées.

À l'heure actuelle, neuf personnes sont concernées par le poste incriminé. Neuf femmes, bien entendu. Elles sont habilitées à assurer la sécurité sur les passages pour piétons situées à proximité des écoles et travaillent de manière régulière assurant chacune vingt services de trente minutes par semaine.

Par le passé, ces tâches étaient assumées par des élèves, voire par des parents qui offraient gracieusement leur disponibilité au service de la sécurité aux abords des établissement scolaire. Aujourd'hui, elles sont bel et bien assurées par des personnes ayant besoin de stabilité en matière financière, contraintes d'œuvrer dans des conditions météorologiques parfois difficiles et soumises à de grosses responsabilités. Il s'agit d'un poste qui demande concentration et rigueur, et qui revêt un intérêt central pour la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. En d'autres termes, il s'agit d'un travail essentiel dont la dévalorisation ne pouvait pas plonger le POP dans l'indifférence.

Il nous a alors paru primordial d'intervenir en demandant au Conseil communal de revoir le statut de patrouilleur et patrouilleuse scolaire afin de pallier à la précarité de cette fonction.

Céline Dupraz



APPEL AUX DONS DEUX GRANDES CAMPAGNES POPISTES EN 2022

Chères et chers camarades,

Cette année encore, le POP aura été au front de luttes importantes pour la défense de la justice sociale dans notre canton. En effet, deux initiatives menées par notre parti ont abouti en 2022: l'une pour une fiscalité plus équitable sur laquelle nous avons voté en mai, l'autre pour une soins assurance des soins dentaires sur laquelle nous nous prononcerons le 25 septembre.

Deux campagnes que nous avons menées bout à bout depuis le début de l'année, et qui représentent notre engagement permanent contre un système qui privilégie les intérêts des plus fortunés, au mépris des droits de tous les autres. Ces campagnes nous permettent donc de faire mieux connaître nos valeurs et nos combats dans les domaines de la santé et de la fiscalité, tout en restant actifs à d'autres égards, notamment dans les domaines de la formation (initiative «Plus de protection pour les apprenti-e-s» à venir), l'environnement et l'écologie ou encore les droits des femmes.

Financièrement, l'organisation de deux campagnes et la participation aux nombreux comités de votations (impôt anticipé, AVS21, etc.) a été un lourd tribut. Notre budget étant l'un des plus petits de toutes les formations politiques du canton, cette situation implique des coûts importants que nous arriverons à couvrir avec votre contribution, même modeste.

Chaque don compte!

Parti ouvrier et Populaire neuchâtelois 2300 La Chaux-de-Fonds N° de compte : 23-2495-2

Nous vous remercions pour votre engagement et vous invitons à suivre les recommandations de vote du POP pour les votations du 25 septembre, que vous trouverez en page 2 de ce journal.

Un grand MERCI et avec nos salutations solidaires,

Le bureau du POP Neuchâtelois



AGENDA SEPTEMBRE-OCTOBRE 2022

Cantonal

pop.neuchatelois@bluewin.ch

Comité cantonal : 14 septembre à 20h, Neuchâtel
Comité cantonal : 19 octobre à 20h, Fleurier

La Chaux-de-Fonds (Versoix 7)

pop.lachaux@pop-ne.ch

• Séances de section : Tous les lundis à 20h

Le Locle - Les Brenets (Envers 7)

pop-lelocle@pop-ne.ch

Séance de section : 5 septembre à 20h
Séance de section : 20 septembre à 20h
Séance de section : 17 octobre à 20h
Séance de section : 24 octobre à 20h

Jeunes POP

neuchatel@jeunespop.ch

 Récolte de signatures (Initiative «Pour plus de protection des apprenti.e.s»): 17 septembre

• Octobre Rouge: 11-13 novembre à Berne

Littoral

neuch@pop-ne.ch

• Séances de section : sur demande

Val-de-Travers (Unia Fleurier)

val-de-travers@pop-ne.ch

Séance de section : 15 septembre à 19h
Séance de section : 12 octobre à 19h

	3							9
5						2		
5				7	5	3		
		1		3			4	7
			9		6			
9	4			2		5		
		3 5	4	5				2
		5						3
8							6	

PARTI OUVRIER ET POPULAIRE NEUCHÂTELOIS

Versoix 7 2300 La Chaux-de-Fonds 032 968 63 65

N° DE COMPTE: 23-2495-2 Chaque don compte!

